

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2025

Association Apel ESSPF

Domiciliée au 13 rue de Prague 75012 Paris

Les membres de l'association Apel ESSPF se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 11 mars 2025 à 18h30, au 13 rue de Prague, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, le 17 février 2025, par Habiba Martinez, dans les formes et délais conformes aux dispositions statutaires.

Onze membres étaient présents ou représentés, sur un total de 1106 membres de l'association ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Martinez, en sa qualité de présidente de l'association.

La présidente rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant : Modification des statuts.

La présidente fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et communique à l'assemblée les documents utiles (les anciens et nouveaux statuts); le débat s'ouvre par une information sur les motifs des modifications des statuts : L'APEL Nationale a souhaité uniformiser tous les statuts des APEL. Nous avons procédé à une comparaison des anciens et des nouveaux statuts en mettant en évidence les changements.

Au terme des débats, la présidente propose à l'assemblée de voter la résolution suivante :

Modification des statuts

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de l'adoption des statuts.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 10 voix, contre 0, abstention 0

La séance est levée à 19H30.

Fait le 17 mars, à Paris.

La présidente

Habiba Martinez



La secrétaire de séance

Harizi Amira

